



COMITE DE COTE D'OR

COMPTE RENDU DE REUNION DU COMITÉ DIRECTEUR N°2

Du 5 septembre 2017

Maison des Associations, 2 rue des Corroyeurs
À DIJON

Etaient présents : Jacky VERNOUD, Guy AUCORDONNIER, Annie CARRETERO, Annie CORTABITARTE, Salaheddine DAHANE, Jacqueline ESTIVALET, Anne-Sophie GATTEAUT, Claude GATTEAUT, Catherine GATTI, Michel HERMENT, Marielle HEUGUET, Catherine LARCHER, Christophe LELEU, Alix PIARD, Corinne POITOUT, Véronique VIAUD, Laurent VIGNARD.

Invité présent : Alain BOUSSERT, Déborah DOUILLET.

Etaient excusés : Jacky COLLIN, Laurence ESTIVALET, Jean-Louis LAMOTTE, Sébastien VADOT.

Préambule :

- Le Président du Comité débute la réunion en rendant hommage à Jean Claude BRIERE, Secrétaire Général de la Ligue de Bourgogne, décédé de ses blessures le 8 juillet 2017 suite à un terrible accident de la route. « Son engagement, son dévouement, sa bonne humeur mais aussi ses " coups de gueule " manqueront à tous. Il nous manque déjà ! »

Jacky VERNOUD demande à tous les clubs départementaux de lui rendre hommage en respectant une minute de silence ou d'applaudissements lors de leurs premiers matchs à domicile.

- Le compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 4 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité sous réserve d'une modification : « Le stage de rattrapage des arbitres départementaux aura lieu le 23 septembre 2017 » et non le 24 comme indiqué. **(Décision n°1)**

Activités du Président et de la Secrétaire Générale :

- **Campus FFBB à Belfort du 24 au 27 août 2017** : Jacky VERNOUD, Annie CARRETERO (au titre du Comité Départemental 21) et Catherine LARCHER, Jean Louis LAMOTTE (au titre de la Ligue de Bourgogne) ont participé au Séminaire de Belfort et font un bref CR des thèmes abordés : Être Secrétaire Général de Comité/Ligue, Comment concevoir son Plan de Développement Territorial, Organisation des championnats.

Le Président a participé : Réunion Contrôle de Gestion à Paris le 18 juillet 2017 , Visite Camp de Basket ligue au CREPS 10 juillet 2017 : Bonne participation, Réunion CF Démarche Territoriale à Toulouse le 17-18 août 2017, Réunion CCR à Dijon le 22 août 2017

Parmi les points importants, il faut souligner ;

1 -Décision FFBB sur date de fusion : obligatoire pour tous en Juin 2018

2 -A. G. de Bourgogne et Franche Comté : 20/01 en FC et 28/01 en Bourgogne

3 -Siège future ligue : Recherche sur Dijon ou agglomération avec CD21 si possible.

4 –Championnats : Réflexions à mener sur championnat Séniors, championnats communs en jeunes dès cette saison.

5 –Finances : Budget future ligue à préparer Nouveau budget environ 1M€

6 –Ressources humaines des ligues : Directeur territorial ? CTO à recruter

7 –Effectifs : point sur licenciés des deux ligues actuelles (environ 17000)

8 –Point sur formation des Techniciens : Coordination CQP par FC, Maintien des deux pôles.

Validation des Vice- Présidences, du Bureau, des commissions.

Vice-Président(e)s :

Jean Louis LAMOTTE, Corinne POITOUT, Anne Sophie GATTEAUT et Guy AUCORDONNIER.

Bureau :

Jacky VERNOUD, Annie CARRETERO, Jacqueline ESTIVALET, Jean Louis LAMOTTE, Corinne POITOUT, Anne-Sophie GATTEAUT, Guy AUCORDONNIER, Catherine LARCHER, Salaheddine DAHANE, Annie CORTABITARTRE.

Commissions réparties en quatre pôles :

Un pôle directement rattaché au Président.

Trois pôles rattachés, administrés et coordonnés (plénières) par les trois Vice-Président(e)s.

Pôle Directoire : (Président, Secrétaire Générale, Trésorière Générale, Responsable communication, Responsable finances et médical)

➔ **Gestion ressources humaines** : Président comité

➔ **Relations collectivités et instances fédérales** : Président comité

➔ **Relations presse, action communication interne et externe, partenariat,**

Responsable communication : Alix PIARD et Président comité

➔ **Finances : Responsable commission finances** : Alain BOUSSERT et Président comité

➔ **Sélections et suivi Section Sportive** : CTF et Président du Comité

➔ **Médical** : Jacky COLLIN

Pôle compétition, pratiques sportives

Vice-Présidente : Corinne POITOUT

Commission Sportive « Senior et U20 » : Catherine LARCHER et Michel HERMENT

Commission Sportive « jeunes (U13 à U17) » : Corinne POITOUT

Commission Mini- Basket (U11 et U9 championnats) : Sébastien VADOT et Catherine GATTI

Répartition des arbitres et écoles arbitrage : Déborah DOUILLET et Christophe LELEU

C. Juridique (S.R.Q.) : Jean Louis LAMOTTE et Christophe LELEU

C. Salles et terrains : Jean Louis LAMOTTE et Christophe LELEU

Le pôle se réunira en plénière pour fixer les dates de championnats, harmoniser les propositions des différentes commissions concernées par les championnats (CT et Mini Basket). Les réunions seront organisées si possible avant chaque CODIR pour traiter les problèmes en cours et harmoniser les décisions et en mai pour préparer les nouveaux championnats.

***Délégation art 904 des RG de la FFBB**

« **Organe en charge des compétitions** : traitement des réserves, homologation des résultats, traitement des dérogations,

Il est proposé de rajouter la vérification des brûlages, envoi sanctions automatiques

Proposition acceptée à l'unanimité

Organe en charge de la qualification : traitement des demandes de licence, mutations etc...

Organe en charge des salles et des terrains : classement des salles.

PÔLE JEUNESSE ET DEVELOPPEMENT – SPORT- SANTE

RESPONSABLE : Anne-Sophie GATTEAUT.

Commission Mini Basket (conception championnats U9 et U11 et gestion des plateaux U9 et Baby Day, relations USEP, OBE, OBA...) : Sébastien VADOT - Catherine GATTI.

C. Féminine (Basket Avenir, open féminin ...): Claude GATTEAUT - Catherine GATTI.

Commission Sport Santé : Anne Sophie GATTEAUT.

Commission démarche citoyenne : Marielle HEUGUET.

Logistique des manifestations : Véronique VIAUD – Annie CORTABITARTRE.

Le pôle se réunira en plénière pour harmoniser les propositions d'action des différentes commissions, harmoniser les dates des manifestations avant les CODIR et en mai pour préparer les nouvelles actions.

POLE FORMATION, TECHNIQUE, ARBITRES

RESPONSABLE : Guy AUCORDONNIER

Commission Technique (Conception des championnats jeunes de U13 à U17, formation, détections, Challenge Benjamin(e)) : Laurent VIGNARD - Claude GATTEAUT

Commission des Officiels (EAD, observation des arbitres, actions de formation des arbitres et OTM) : Salaheddine DAHANE et Catherine LARCHER

***DELEGATION art 904 des RG de la FFBB**

Organe en charge des officiels : traitement des réclamations, classement des officiels, formation des officiels (évaluations/observations), charte des officiels.

Organe en charge des techniciens : Respect du statut de l'entraîneur.

Par dérogation à cette règle, le Comité directeur Départemental pourra s'opposer à une ou plusieurs de ces délégations d'office..... »

Il est proposé de retirer de la délégation la charte des officiels qui sera déléguée à la salariée en charge de la répartition et des suivis des écoles des arbitrages.

Proposition acceptée à l'unanimité

Commission 3X3 : Jean Louis LAMOTTE

Commission de discipline : Jean-Louis LAMOTTE

SALARIÉS

Secrétariat → Elodie

- Communication interne et externe (flash info, internet, e-FFBB).
- Gestion de la boîte mail et des publications sur Site Internet et Facebook.

Technique → Rémi

- Sélection
- Section Sportive, formation, USEP, Créa Club, NAP, OBE, nouvelles pratiques en dehors du basket santé, relations avec ETR.

Répartition → Déborah

- Ecoles d'arbitrage, suivi de la charte de l'arbitrage, féminine, Sport santé, JAP, suivi de la charte des Officiels en relation avec le Président de la CDO.

Rappels concernant le fonctionnement

1-Toute demande de travail à un(e) salarié(e) par un club, un membre du CODIR ou un Président de commission doit être adressée au Président du Comité.

2-Une seule entrée : l'adresse mail du Comité. Les boîtes mails répartiteurs et CTJ ne sont plus utilisables pour les relations entre salariés membres du CODIR et clubs.

3-Envoi d'un mail : un seul destinataire et les autres en copie

4-Tous les mails adressés aux différentes structures fédérales, aux clubs, aux licenciés...doivent partir de la boîte mail du comité

5-Le Président du Comité sera mis en copie de tous les mails adressés aux structures et aux salariés.

Mise en place d'un groupe de travail pour préparation du plan de développement du Comité pour la mandature.

Membres du Comité de concertation : Président, Secrétaire Générale, Trésorière Générale, Vice-Présidents, salariés et éventuellement, personnes qualifiées.

Un calendrier devra être élaboré pour la prochaine réunion de Bureau. **(Décision n°2)**

Validation des dispositions financières définitives 2017-2018 :

Le Comité Directeur entérine les modifications suivantes des dispositions financières 2017-2018 :

Article 45 – Fautes techniques et disqualifiantes sans rapport (annexe 2 du règlement disciplinaire de la FFBB)

Cumul de trois (3) fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport	un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives
Cumul de quatre (4) fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport	Deux (2) week-ends sportifs fermes d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives

Possibilité pour le licencié ou son club de faire valoir sa défense

Doit adresser à la commission de discipline ses observations écrites et détaillées dans les 15 jours maximum suivant la dernière rencontre en cause.

En l'absence de transmission d'observations et/ou de demande de convocation, application des sanctions.

Cumul de 5 fautes techniques : ouverture d'un dossier disciplinaire.

Envoyer aux clubs les dispositions financières définitives. **(Décision n°3)**

Validation des modifications réglementaires 2017-2018 :

Le Comité Directeur valide les modifications suivantes :

Article 20 : Programmation des rencontres

Seuls horaires acceptés ceux proposés dans les plages horaires définies

Le club recevant ne peut modifier la journée de la rencontre. (Dérogation)

Accord préalable du club adverse si horaire fixé en dehors des plages horaires

Si absence de réponse du club adverse dans les 48 heures, l'horaire proposé par le club recevant sera ou non validé par la commission sportive (ou le bureau).

Plages horaires par catégories

Seniors et U20 : Vendredi (9h30 -21h), Samedi (18h-21h), Dimanche (8h30 - 10h30)

Si dimanche A-M:(ni avant 13h, ni après 16h30) Accord préalable du club adverse.

Si une seule rencontre le dimanche matin : Obligatoirement fixée à 10H.

U17 : Samedi (14h - 19h 30), dimanche (9h -10h30)

Si dimanche après-midi:(ni avant 13h, ni après 16h30) Accord préalable du club adverse.

U13 à U15 : Samedi (13h -19 h)

Possibilité pour les U15 le dimanche matin (10h -11h) Accord du club adverse.

U9 à U11 : Samedi (10h - 17H)

Possibilité le mercredi après-midi avec accord préalable du club adverse.

Article 22 : Modifications d'horaires – Dérogations

Enregistrée dans FBI au moins 21 jours avant la nouvelle date projetée (si accord des deux clubs, dérogation acceptée et est gratuite). La date de la nouvelle rencontre doit être antérieure à la date initiale.

Article 23 : Report de rencontres (Cf Art. 14 RS FFBB)

Aucun report (remise) des rencontres n'autorisé sauf cas prévus par règlement (Une rencontre remise ou à jouer est une rencontre qui n'est jamais allée à son terme).

Toutes les rencontres ayant fait l'objet d'un report autorisé doivent être jouées au plus tard à la date butoir prévue à cet effet par la Commission Sportive.

Si aucun accord entre deux clubs, l'horaire sera fixé par la Commission Sportive. Les rencontres non jouées à la date prévue seront perdues par pénalité pour chacune des équipes concernées

Peuvent participer à une rencontre remise ou à jouer tous les joueurs qualifiés à la date à laquelle se déroule effectivement la rencontre

L'absence, la blessure ou la maladie d'un joueur ou du coach ne constitue pas un motif suffisant de report.

Rencontres à rejouer

(Une rencontre à rejouer est une rencontre qui est allée à son terme et qui doit être rejouée intégralement).

Seuls sont autorisés à participer à une rencontre à rejouer, les joueurs qualifiés et non-suspendus à la date initiale de cette rencontre, ainsi que lors de la rencontre à rejouer.

Aucun changement d'horaire ne sera accepté dans les cinq jours francs avant la date prévue de la rencontre pour les catégories Séniors, U20, U17, U15 ET dans les deux jours francs avant la date prévue de la rencontre pour les catégories U13, U11, U9.

Article 25 C : Saisie des licences par les clubs (Cf. art 415 RG FFBB)

Après saisie par les clubs

Transmission du dossier complet dans les huit jours ouvrables suivant la saisie

En cas de non transmission, premier rappel par mail puis application des dispositions financières.

a) Si dossier complet : date de qualification = date de saisie de la licence par le club

b) Si dossier incomplet ou non conforme = retrait de la qualification

A des fins d'échanges par voie électronique, avec la Fédération et ses organismes déconcentrés, le licencié doit obligatoirement renseigner son/une adresse email valide sur sa demande de licence. Tout changement

d'adresse email doit être communiqué par le licencié au Comité Départemental auquel son club est rattaché ou être directement modifié sur le logiciel FBI par son club (art 401-8 des RG FFBB).

Article 27- Qualification, participation (Cf. article 2.1 des RSG FFBB)

Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit pouvoir entrer en jeu au cours de la rencontre

Non-respect de cette disposition : perte par pénalité de la rencontre

Article 28 – Vérification des licences et de la qualification

Par sa signature, l'entraîneur confirme l'exactitude, la véracité et la sincérité des éléments déclaratifs fournis

Non présentation de licence = Si Duplicata + Pièce d'identité: Pas de pénalité financière

Si licence manquante = Pièce d'identité : Pénalité financière appliquée au club

Pièces d'identité admises :

Carte d'identité nationale, permis de conduire, carte de scolarité, carte professionnelle, passeport, carte de séjour.

Une personne ne pouvant justifier de son identité ne pourra prendre part à la rencontre.

Article 29– BRULAGES (art. 434 pt 7 des RG FFBB) :

Liste des joueurs « brûlés » (cinq meilleurs joueurs qui participeront régulièrement aux rencontres de l'équipe première)

- A adresser avant le début des championnats
- Doit être composées de joueurs qualifiés avant la date d'envoi de ces listes et un joueur blessé ou suspendu en début de saison, avant la 1ère journée de championnat, ne peut pas figurer sur cette liste de brûlage.

Vérification des listes de « brûlés »

La Commission Sportive **peut à tout moment modifier la liste** déposée en fonction des participations effectives des joueurs

Les clubs peuvent demander la modification de leurs listes de brûlés **jusqu'à la fin des rencontres aller** sur justificatifs :

Article 30 – Personnalisation des équipes

Si plusieurs équipes dans une même catégorie de championnat départemental dans la même série, chaque équipe doit être personnalisée.

Article 31 : Sanctions Brulage et Personnalisation des équipes

Si non transmission de la liste des brûlés et des équipes personnalisées avant le début des championnats : application des dispositions financières jusqu'à ce que la liste des joueurs brûlés soit déposée.

Si non respect des règles concernant les joueurs brûlés ou équipes personnalisées les rencontres disputées avec les joueurs brûlés seront déclarées perdues par pénalité.

Article 45 : Fautes techniques et disqualifiantes sans rapport (annexe 2 du règlement disciplinaire de la FFBB)

Cumul de trois (3) fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport	un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives
Cumul de quatre (4) fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport	Deux (2) week-ends sportifs fermes d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives

Possibilité pour le licencié ou son club de faire valoir sa défense
Doit adresser à la commission de discipline ses observations écrites et détaillées dans les 15 jours maximum suivant la dernière rencontre en cause.
En l'absence de transmission d'observations et/ou de demande de convocation, application des sanctions
Cumul de 5 fautes techniques : ouverture d'un dossier disciplinaire.
Envoyer aux clubs le plan du règlement sportif du CD21. **(Décision n°4)**

C.R DES COMMISSIONS ET MISE EN PLACE DES CHAMPIONNATS :

Commission Sportive « Seniors et U20 » (voir C.R en pièce jointe) :

- Reprise des championnats départementaux : dernier week-end de septembre.
- PRM → 11 équipes (Repêchage Chevigny / engagement Quetigny)
- DM2 → 11 équipes (montée de Chevigny / ajout de Quetigny) réparties sur 2 poules.

Commission Technique (voir C.R en pièce jointe) :

- Championnats U17 à U13 :

selon le nombre d'équipes engagées,

- faire des poules de 8
- 3 journées de brassage: 30 Septembre, 7 Octobre, 14 Octobre
- Déroulement du championnat en aller retour jusqu'à Pâques
- Play Offs 28 avril, 05 mai, Finale sur terrain neutre le 26 mai
- Le Champion des Play Offs des séries 1 sera le champion de Côte d'Or.

Un appel à candidature pour l'organisation des finales des Play Offs sera envoyé rapidement aux clubs.
(Décision n°5).

Par souci d'organisation, Jacky VERNOUD souhaiterait pour la saison prochaine, revenir à la formule de pré-engagements.

Commission Mini-basket – championnats U11/U9 – Baby Basket:

Championnat U11:

Comme les autres catégories, brassage sur 3 dates

Un championnat en poule de 8 si possible pour avoir 14 matchs sur la saison et pas de Play Offs .

Championnat U9 / plateaux:

2 jours de plateaux 7 Octobre et 14 octobre. A l'issue de ces journées les clubs auront jusqu'au mercredi 18 Octobre pour déterminer s'ils s'engagent en championnat U9 ou s'ils souhaitent faire des plateaux toute la saison, Ils ne pourront pas faire les deux.

Ces propositions seront affinées lors de la prochaine réunion de la commission mini-basket

Commission des Officiels :

- Mise en place de 2 sessions de formations OTM qui auront lieu à la maison des Associations :

- Le 22 septembre 2017 pour les débutants.
 - Le 29 septembre 2017 pour les OTM confirmés.
- Les clubs seront informés par mail. **(Décision n°6)**

[Commission communication : \(Voir C.R en pièce jointe\).](#)

[Commission de discipline :](#)

Joueurs suspendus en début de saison :

- BOUDIAF YANIS – CSL Dijonnais : 2 semaines du 06/10 au 19/10/2017.
- BARATIN Julien – BC Marsannay la Côte: suspendu 4 semaines à partir du 29/09 jusqu'au 12/10/2017.
- LARCHER Serge - BO Beaunois : suspendu Du 22 au 28/09/2017.
- ACCARD J – EBFJ : 4 semaines dont 2 fermes du 29/09 au 12/10/2017.

[AGENDA :](#)

CODIR : LUNDI 11/12/2017 – 26/02/2018 – MARDI 22/05/2018

BUREAU : LUNDI 16/10/2017 - 15/01/2018 – 23/04/ 2018

Mise en place de DOODLE pour la planification des réunions.

Fin de séance : 22h40.

Annie CARRETERO

Secrétaire Générale

Jacky VERNOUD

Président

[RAPPEL DES DÉCISIONS](#)

Décisions	Actions
Décision n° 1	Modifier le compte-rendu du CODIR du 04/07/2017).
Décision n°2	Plan de développement : Elaboration d'un calendrier pour la prochaine réunion du Bureau.
Décision n°3	Envoyer aux clubs les dispositions financières définitives.

Décision n°4	Envoyer aux clubs le règlement sportif du CD21.
Décision n°5	Finales « Play-Offs » : Envoyer aux clubs un appel à candidature.
Décision n°6	Envoyer aux clubs les dates de formations OTM.